[NOM Prénom]

[Adresse]

[Code Postal – Ville]

N° tel :

@ :

Numéro de sécurité sociale et clé :

CPAM [Numéro de département]

[Adresse]

[Code Postal – Ville]

Madame, Monsieur,

En tant qu'artiste-auteur/autrice (à ne pas confondre avec le statut d’intermittent/e du spectacle), je cotise au régime social des artistes-auteurs, auquel je suis donc affilié-e.

En vertu des articles L. 382-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, le régime social des artistes-auteurs est rattaché au régime général des salariés. C’est donc l'assurance maladie qui gère la prise en charge des soins de santé et le versement d’indemnités en cas d’arrêt de travail pour maladie, maternité, paternité et invalidité et d’un capital décès (sous certaines conditions) sont servies par l’Assurance maladie (réseau des CPAM, CGSS et CSS).

Par conséquent, vous trouverez ci-joints tous les documents nécessaires à l’obtention de mes indemnités journalières :

* déclaration sur l’honneur que je n’exercerai pas d’activité professionnelle durant l’arrêt de travail
* attestation d‘affiliation à la sécurité sociale des artistes-auteurs
* Certificat d’arrêt maladie/ Certificat de congé maternité / Acte de naissance / Acte de décès accompagné de la copie du livret de famille

Afin d’apprécier les conditions d’ouverture de mes droits et de calculer le montant de mes

indemnités journalières, je vous invite à récupérer le montant de mes revenus artistiques

directement auprès de l’Urssaf (Urssaf Limousin - Pôle artistes-auteurs, TSA 70009, 93517 Montreuil cedex)

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon dossier,

Fait le /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_/, à [Localité]

[Signature]